



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CABINET
DIRECTION DES SECURITES
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE
DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVIL.FS

Pau, le **17 JUIN 2019**

Affaire suivie par :
Ivan KONARSKI
Tél. : 05.59.98.24.48.
Courriel : ivan.konarski@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

à

Destinataires in fine

Objet : Exercice de mise en œuvre du plan particulier d'intervention de l'usine
ARKEMA à Mont

PJ. : un cahier des charges

Conformément à l'article R741-32 du code de la sécurité intérieure, le plan particulier d'intervention de l'usine ARKEMA, située sur la commune de Mont, doit faire l'objet d'un exercice permettant de tester ses dispositions opérationnelles.

Cet exercice aura lieu le

jeudi 27 juin 2019 matin

Horaires prévisibles : entre 9h30 et 12h30

Il aura pour but de tester :

- la chaîne et les moyens d'alerte,
- les procédures entre les services de l'exploitant et du SDIS dans le cadre de la montée en puissance du dispositif,
- le relai par France Bleu Béarn des informations de la préfecture au cours de l'exercice.

Compte-tenu de la très forte mobilisation de la plupart des services de l'État dans le cadre de l'organisation du G7, cet exercice se fera sans engagement de moyens humains ou matériels sur le terrain.

Cependant, afin de tester la chaîne d'alerte, il conviendra d'accuser réception des messages qui seront envoyés ce jour-là.

Une fois l'alerte reçue, certains services pourront tester en interne, s'ils le souhaitent, les procédures qui leur incombent dans le cadre du PPI, comme :

- les délais réels de déploiement du matériel nécessaire à la mise en place des contre-mesures de circulation (conseil départemental),

.../...

- l'organisation de la mise en sécurité et du confinement des élèves du groupe scolaire de Mont dans le cadre du PPMS (inspection académique),
- etc...

Préalablement à la tenue de cet exercice, le service de la communication interministérielle de la préfecture rédigera un communiqué de presse afin d'informer les populations de son organisation et du déclenchement des sirènes SAIP.

Les informations contenues dans ce communiqué de presse seront relayées par la mairie de Mont auprès de ses administrés.

En complément de ce courrier, vous trouverez ci-joint le cahier des charges de cet exercice que je vous invite à diffuser au sein de vos équipes, avant le 27 juin 2019.

Le Préfet.
Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet  du cabinet
Christian VEDELAGO